



Conditions générales de vente et d'utilisation

Les présentes conditions générales sont en tout temps disponibles sur le site internet d'ESCAPE INFINITY. Elles sont systématiquement portées à la connaissance de chaque utilisateur qui utilise les services et prestations d'ESCAPE INFINITY. Ainsi, le fait de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation » lors du processus de réservation et de paiement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve de ces conditions générales.

1. Objet et notions

1.1. ESCAPE INFINITY est un concept de jeu d'évasion qui appartient à la société Alyem Sàrl

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats de mise à disposition d'une salle de jeu - ainsi qu'aux prestations et services annexes d'ESCAPE INFINITY - conclus entre, d'une part, la société Alyem Sàrl, ci-après dénommée ESCAPE INFINITY, et d'autre part les utilisateurs de la salle de jeu - respectivement les prestataires -, ci-après dénommé le joueur, qu'ils aient procédé personnellement à la réservation et au paiement ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne qui a réservé et payé, ci-après dénommée le réservataire. Les salles de jeu sont dénommées les escape game. Les services et prestations annexes aux escape game proposés par ESCAPE INFINITY sont dénommés les services annexes. La session de jeu est la partie de jeu pour laquelle le réservataire procède à la réservation et au paiement sur le site internet d'ESCAPE INFINITY. Le réservataire reconnaît et accepte son entière responsabilité pour les actes de tous les tiers ayant accès aux locaux d'ESCAPE INFINITY dans le cadre de sa réservation, étant entendu que ces tiers sont réputés être le joueur.

1.2. ESCAPE INFINITY se réserve le droit de modifier ou de faire modifier, à tout moment, à sa seule discrétion et sans avis préalable, les présentes conditions générales, y compris le contenu de son site internet. La version applicable des présentes conditions générales est celle en vigueur au moment de la réservation et du paiement sur le site internet d'ESCAPE INFINITY.

1.3. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont disponibles en tout temps sur le site internet d'ESCAPE INFINITY : www.escape-infinity.ch.

2. Occupation et utilisation des locaux

2.1. ESCAPE INFINITY accorde au joueur le droit d'occuper l'escape game pour une durée définie sur le site internet d'ESCAPE INFINITY et variant selon l'escape game considéré. De même, le joueur bénéficie de l'espace d'accueil et des sanitaires avant et après une session de jeu, ainsi que des services et prestations annexes offerts par ESCAPE INFINITY.

2.2. Les services annexes peuvent varier d'un local à l'autre et ESCAPE INFINITY les détermine au cas par cas.

2.3. Selon le principe même du jeu, la durée d'une session de jeu est variable et le joueur accepte donc de quitter l'escape game après le temps imparti, qu'il soit ou non parvenu à résoudre toutes les énigmes et à sortir de l'escape game. De même, il accepte l'arrêt de la session de jeu dans le cas où il serait parvenu à trouver tous les indices, à résoudre toutes les énigmes et à sortir de l'escape game avant la fin du temps réglementaire. En aucun cas, le joueur ne peut se prévaloir d'un tel état de fait pour réclamer à ESCAPE INFINITY une quelconque adaptation ou compensation financière.

2.4. L'occupation et l'utilisation des escape game a pour seul objectif de participer à une session de jeu organisée par ESCAPE INFINITY. Le nombre de joueurs autorisés à prendre part à une session de jeu dépend de l'escape game considéré et est mentionné sur le site internet d'ESCAPE INFINITY.

2.5. Pour être admis dans les locaux d'ESCAPE INFINITY, le joueur devra décliner l'identité du réservataire et présenter la confirmation de réservation et de paiement, envoyée à ce dernier peu après la fin du processus de paiement.

2.6. S'il a moins de 14 ans, le joueur doit être accompagné d'un adulte joueur dans les escape game lors d'une session de jeu. ESCAPE INFINITY se réserve le droit de demander à tout moment au joueur une pièce d'identité pour vérifier son âge.

2.7. L'accès à certains escape game est, selon les cas, réservé exclusivement aux joueurs âgés de 16 ou 18 ans révolus. En cas de doute, le personnel d'ESCAPE INFINITY pourra exiger la présentation d'une pièce d'identité.

2.8. Le joueur est tenu de respecter le nombre de personnes minimum et/ou maximum spécifié pour l'escape game choisi lors du processus de réservation et de paiement et indiqué sur le site internet d'ESCAPE INFINITY. Si un nombre supérieur ou inférieur de joueurs se présente dans les locaux d'ESCAPE INFINITY afin de participer à la session de jeu réservée, son personnel se réserve le droit de refuser l'accès à l'escape game sans que le joueur ne puisse se prévaloir d'un quelconque droit à un remboursement ou à une indemnité.

2.9. Le joueur s'engage à se conformer aux présentes conditions générales, de même qu'à toutes les lois et règlements cantonaux, fédéraux et internationaux, aux autres instructions des autorités administratives compétentes, ainsi que, le cas échéant, aux règles en la matière édictées par les assureurs de la branche considérée.

2.10. Le joueur veillera à maintenir les locaux d'ESCAPE INFINITY et son équipement en bon état et les utilisera conformément à l'usage autorisé. En particulier, il est tenu d'utiliser

les escape game de manière à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres joueurs, à l'environnement, aux locaux, à ses installations ou à son matériel.

2.11. Le joueur accepte que toute dégradation intentionnelle ou causée par une utilisation non autorisée des installations ou du matériel lui soit facturée et que toute nouvelle réservation lui soit interdite aussi longtemps que la facture pendante n'est pas payée. De même, il accepte qu'ESCAPE INFINITY ne puisse être tenu pour responsable des dommages causés par lui à un autre joueur ou aux biens matériels propriété d'ESCAPE INFINITY.

2.12. Le joueur s'engage, pendant toute la durée de sa présence dans les locaux d'ESCAPE INFINITY, à se comporter de façon correcte et respectable, à se conformer aux règles et instructions reçues et à coopérer avec le personnel d'ESCAPE INFINITY. À ce titre, ESCAPE INFINITY ne tolère aucune forme de violence physique ou verbale, telle que des intimidations ou du harcèlement, envers l'ensemble des joueurs et de son personnel. ESCAPE INFINITY se réserve ainsi le droit de prendre toute mesure propre à interdire l'accès à ses locaux à toute personne dont le comportement ne serait pas approprié, notamment les joueurs sous l'influence de l'alcool ou de drogues, sans que cette mesure ne donne droit à un quelconque remboursement ou indemnité.

2.13. Le joueur ne peut emporter avec lui, dans tous les locaux d'ESCAPE INFINITY, ni boisson, ni nourriture, ni animal, de même que tout objet potentiellement dangereux.

2.14. Pendant toute la durée d'une session de jeu, aucun enregistrement ne peut être fait à l'intérieur des escape game, ceci en raison du principe même du jeu. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement audio et/ou vidéo, tels que les téléphones portables, les caméras et les tablettes numériques est strictement interdite.

2.15. ESCAPE INFINITY attend de ses joueurs qu'ils ne divulguent en aucune manière, directement ou indirectement, les détails du jeu au public. Toute divulgation totale ou partielle violerait les intérêts commerciaux d'ESCAPE INFINITY.

2.16. ESCAPE INFINITY s'autorise à modifier à tout moment le scénario d'un jeu, y compris les énigmes et indices y relatif, les éléments de décor et/ou les installations et équipements affectés au jeu, et ceci sans préavis ni information. Aucune réclamation en raison de modification n'est acceptée.

2.17. Les énigmes dans les escape game sont disponibles en plusieurs langues, mentionnées exhaustivement sur le site internet d'ESCAPE INFINITY. Le choix de la langue doit être spécifié par le réservataire lors du processus de réservation et de paiement.

3. Réservation

3.1. La mise à disposition d'un escape game ou de locaux appartenant à ESCAPE INFINITY est conditionnée à une réservation sur son site internet, ainsi qu'à son paiement préalable. Une réservation ne peut pas être effectuée autrement que sur le site internet d'ESCAPE INFINITY.

3.2. La réservation est enregistrée par le réservataire sur le site internet d'ESCAPE INFINITY dans la limite des créneaux horaires disponibles, ou selon des informations plus précises obtenues du personnel d'ESCAPE INFINITY.

3.3. Dans des circonstances exceptionnelles et si le réservataire n'est pas en mesure de procéder lui-même à la réservation sur le site internet, le personnel d'ESCAPE INFINITY peut effectuer l'enregistrement de la réservation pour le compte du réservataire. De ce fait, le réservataire accepte que ce type de réservation n'entraîne aucune responsabilité de la part d'ESCAPE INFINITY ou de son personnel, ce dernier n'agissant qu'en tant qu'opérateur de saisie sur les instructions et pour le compte du réservataire.

3.4. Le réservataire renonce à intenter toute action ou à interjeter tout recours en justice contre ESCAPE INFINITY ou un membre de son personnel du fait d'une mauvaise utilisation ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données personnelles, ou encore en raison d'une utilisation frauduleuse de son compte utilisateur.

3.5. Le site internet d'ESCAPE INFINITY est disponible en plusieurs langues, mentionnées exhaustivement sur ledit site. Néanmoins, en cas de contestation, la version française fait foi.

3.6. Une réservation enregistrée ne donne lieu à aucun remboursement, annulation ou modification, sous réserve des possibilités énumérées sur le site internet d'ESCAPE INFINITY.

3.7. Les joueurs qui, sans préavis, ne se présentent pas au personnel d'ESCAPE INFINITY selon les termes de la réservation correspondante, ou qui l'annulent moins de 24h avant le début de la session de jeu, se verront envoyés une facture d'un montant équivalent à celui de leur réservation.

3.8. Une réservation n'est considérée comme enregistrée et donc définitive que lorsque le paiement correspondant est effectivement réglé. Dans le cas où le réservataire n'est pas en mesure d'effectuer lui-même la réservation et doit passer par le personnel d'ESCAPE INFINITY, un courriel d'option de réservation est envoyé à l'adresse mail indiquée par le réservataire. Ce courriel ne peut en aucun cas être considéré comme une réservation au sens strict et constitue uniquement une option de réservation, aussi longtemps que le réservataire ne s'est pas acquitté du paiement de la réservation. Le personnel d'ESCAPE INFINITY se réserve le droit de révoquer toute option de réservation dont le paiement n'est pas effectif.



- 3.9. Une réservation n'est pas transférable. Néanmoins, elle est honorée et l'accès aux locaux d'ESCAPE INFINITY est donné aux joueurs, si le réservataire prévient ESCAPE INFINITY par écrit et au minimum 24h avant la réservation prévue de son absence et indique le nom du joueur qui se substituera à lui.
 - 3.10. Si les joueurs se présentent en retard dans les locaux d'ESCAPE INFINITY pour honorer leur réservation, ils décident s'ils souhaitent ou non rester. Dans tous les cas, les locaux doivent être libérés à l'heure prévue dans la réservation. ESCAPE INFINITY se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux aux joueurs qui arrivent avec plus de 30 minutes de retard, sans qu'aucun joueur ou réservataire ne puisse exiger de remboursement total ou partiel.
 - 3.11. Si les joueurs sont moins nombreux à se présenter à une session de jeu que le nombre de joueurs prévus selon les termes de la réservation, ils ne peuvent prétendre au remboursement de la différence de prix.
 - 3.12. Si les joueurs sont plus nombreux à se présenter à une session de jeu que le nombre de joueurs prévus selon les termes de la réservation, ils doivent s'acquitter du paiement de la différence de prix avant de pouvoir accéder à l'escape game, pour autant que le nombre maximum de joueurs pour l'escape game en question ne soit pas dépassé.
 - 3.13. ESCAPE INFINITY se réserve le droit d'annuler une réservation sans avoir à en donner la raison. Dans ce cas, l'annulation fait l'objet d'un remboursement dont le montant est équivalent au prix de la réservation. Aucun remboursement supplémentaire ne peut être exigé.
 - 3.14. Le réservataire qui doit, pour une raison ou une autre, annuler sa réservation est remboursé dans son intégralité, pour autant qu'il l'ait annoncé au minimum 24h avant la réservation. La modification d'une réservation est possible aux mêmes conditions.
4. **Prix et paiement**
 - 4.1. Tous les prix pratiqués par ESCAPE INFINITY sont énumérés exhaustivement sur son site internet et listés par services et prestations auxquels ils se rapportent. La devise utilisée est celle qui a cours dans le lieu d'exploitation des locaux considérés et les prix s'entendent toutes taxes comprises.
 - 4.2. Le prix pour une session de jeu est fonction de l'escape game choisi, du jour et de l'heure de la réservation ainsi que du nombre de joueurs.
 - 4.3. ESCAPE INFINITY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis et à sa seule discrétion, le service ou la prestation étant cependant facturé au tarif en vigueur au moment du paiement de la réservation.
 - 4.4. Les modes de paiement sont indiqués sur le site internet d'ESCAPE INFINITY, qui privilégie les transactions sans espèce.
 - 4.5. ESCAPE INFINITY a confié la gestion de son système de paiement à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne et ne conserve aucune donnée liée au système de paiement dans ses bases de données internes.
 - 4.6. Le plein paiement est exigé au moment de la réservation.
 - 4.7. ESCAPE INFINITY se réserve le droit de refuser une réservation à tout réservataire qui n'a pas payé l'ensemble des prestations qui lui sont facturées.
 - 4.8. Dans tous les cas qui justifient un remboursement, ESCAPE INFINITY ne procède qu'à des remboursements totaux, ou à la remise d'un bon cadeau dont le montant est équivalent à celui qui doit être remboursé.
 5. **Données personnelles**
 - 5.1. Concernant l'utilisation des données personnelles de ses joueurs, ESCAPE INFINITY est soumis à la législation suisse et internationale en vigueur en matière de protection des données, notamment à la loi fédérale sur la protection des données.
 - 5.2. ESCAPE INFINITY ne garde et ne traite que les données personnelles des joueurs qui sont nécessaires à la bonne exécution de la réservation et de sa facturation. Aucune donnée personnelle n'est communiquée à des tiers.
 - 5.3. Le réservataire est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation en ligne, disponible sur le site internet d'ESCAPE INFINITY.
 - 5.4. ESCAPE INFINITY peut envoyer des informations et des offres commerciales à titre promotionnel au réservataire, si celui-ci y a préalablement consenti. Le consentement est donné si le réservataire accepte les présentes conditions générales.
 - 5.5. Le réservataire qui souhaite obtenir de plus amples informations en matière de protection des données personnelles peut s'adresser à ESCAPE INFINITY en écrivant à l'adresse électronique : hello@escape-infinity.ch.
 6. **Mesures de sécurité**
 - 6.1. Le joueur s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont communiquées, qu'elles soient légales, contractuelles, affichées sur le site internet d'ESCAPE INFINITY ou données oralement par son personnel.
 - 6.2. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux d'ESCAPE INFINITY. Son personnel rappelle expressément aux joueurs cette interdiction avant chaque session de jeu ou utilisation de ses locaux.
 - 6.3. Chaque joueur s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité et de protection incendie et à les respecter.
 - 6.4. Chaque joueur s'engage à prendre connaissance de l'accès aux sorties de secours, situées dans tous les locaux d'ESCAPE INFINITY et clairement identifiables.
 - 6.5. Il est strictement interdit de bloquer ou de gêner l'accès aux sorties de secours, qui doivent rester dégagées en tout temps et en toutes circonstances.
 - 6.6. Les joueurs sont systématiquement informés qu'il leur est strictement interdit d'apporter dans les locaux d'ESCAPE INFINITY des objets potentiellement dangereux pouvant être préjudiciables à eux-mêmes et aux tiers.
 - 6.7. Chaque joueur doit être couvert par une assurance, accident ou responsabilité civile, propre. ESCAPE INFINITY décline toute responsabilité en cas d'événement préjudiciable pouvant survenir dans ses locaux.
 7. **Photographies**
 - 7.1. Des photographies de chaque groupe de joueurs des locaux d'ESCAPE INFINITY peuvent être prises par son personnel, sous réserve du consentement donné par ces derniers.
 - 7.2. Ces photographies sont mises à disposition du réservataire par l'intermédiaire des réseaux sociaux utilisés par ESCAPE INFINITY, qui ne peut être tenu responsable de l'utilisation qui en est faite par le réservataire.
 8. **Droit applicable**
 - 8.1. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont régies exclusivement par le droit suisse.
 9. **For juridique**
 - 9.1. Les tribunaux suisses ont la compétence exclusive de trancher tout litige éventuel.